Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 90 (1954)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX, 10 avril 1954 LXLe année — No 14

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Voici un pupitre d'école MOBIL; cela se voit au travail soigné!

Les boiseries des meubles d'école MOBIL sont en hêtre spécialement choisi. Ce matériel sort — après y avoir reposé longuement dans les conditions les meilleures qui soient — de notre fabrique de Berneck qui possède le plus grand dépôt couvert de bois de Suisse Orientale. Les pupitres des meubles d'école MOBIL sont vernis; ils résistent aux acides et à l'encre. Trois grands tiroirs offrent enfin suffisamment de place pour les affaires des élèves.

★

Avant d'acheter du mobilier d'école, demandez notre catalogue, des offres sans engagement d'achat ou la visite de notre représentant.

Mobil

Schutzmarke

U. FREI FABRIQUE D'ARTICLES EN BOIS ET EN MÉTAL
BERNECK (S. G.)

Connue depuis des années pour son travail de qualité. Tél. (071) 7 34 23

LXLe ANNÉE - No 14 10 avril 1954

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Grèves d'instituteurs — Comptes généraux de la S. P. R.* — **Vaud :** *Assemblée de la société coopérative S. P. V. — A propos du Forum manqué — Postes au concours — 98 nouveaux brevetés quittent l'E. N. — Vers la fête du 14 avril — Guilde de travail — Une belle audition du B. B. O. de Lausanne — Université populaire de Lausanne — Assemblée générale des instituteurs du Valais romand — Le tourisme pédestre ce méconnu* — **Genève :** *Voici la terre promise... - U. I. G. D. - U. A. E. E. : Caisse maladie et invalidité des instituteurs genevois* **Neuchâtel :** *Cartel cantonal — Nouveaux collègues — Université populaire* — **Communiqué :** *Société suisse de T. M. et de R. S. — Un nouveau centre culturel international — Congrès de la N. E. A. — Classe d'orientation professionnelle pour handicapés — 63e cours normal suisse de travaux manuels et d'école active à Bienne — Au pair.*

PARTIE DOCUMENTAIRE : **G. Falconnier :** *Les périls de la mer.*

Partie corporative

GRÈVES D'INSTITUTEURS

Les grèves d'instituteurs ne sont pas très fréquentes. Cependant, depuis une année, elles se sont multipliées : grève japonaise pour protester contre les restrictions projetées par le gouvernement aux droits politiques des enseignants, grève du Bengale pour des questions de salaires, grèves de France pendant les deux journées du 9 novembre et du 31 mars pour alerter l'opinion publique contre les insuffisances du budget de l'éducation nationale, enfin grève du corps enseignant norvégien.

Le Schweizerische Lehrerzeitung donne, au sujet de cette dernière les renseignements suivants :

Le 10 février, 1300 instituteurs et institutrices d'Oslo se sont mis en grève parce que les allocations de vie chère prévues par le ministre ne s'élevaient qu'à 500—700 couronnes (100 couronnes valent environ 60 fr. suisses), alors que le coût de la vie exigerait qu'elles fussent portées à 2100 couronnes A cela s'ajoute le fait que les traitements du corps enseignant sont déjà beaucoup plus bas que ceux des professions exigeant des études et des responsabilités égales.

Ce qui fait l'originalité de cette grève, c'est que par suite du manque de personnel dans l'industrie, le commerce et les compagnies de navigation, bon nombre de grévistes ont accepté des places mieux payées de sorte que leur retour dans l'enseignement devient problématique.

Les associations du corps enseignant ont même organisé des bureaux de renseignements et de placement.

Les instituteurs danois et suédois soutiennent leurs collègues norvégiens (chaque instituteur danois par exemple verse chaque mois dix couronnes au fonds de secours norvégien) et les autorités de Copenhague envisagent l'engagement d'un certain nombre d'enseignants norvégiens.

Enfin, le public en général et les parents en particulier semblent soutenir les instituteurs et — chose qui paraît unique dans les annales de l'école — une assemblée commune de protestation a été organisée par les parents et les élèves, en faveur d'une hausse des traitements du corps enseignant. On accuse notamment le gouvernement de violer la constitution ; celle-ci prévoit que l'Etat doit pourvoir à l'instruction populaire et il est responsable de la cessation de travail des instituteurs, qui ont été provoqués.

Souhaitons à l'école norvégienne de surmonter cette crise qui prouve, en tout cas, que nos collègues norvégiens jouissent de la pleine sympathie de la population.

G. W.

S. P. R. - I. COMPTES GÉNÉRAUX

A. **Résumé des comptes annuels**

Recettes :			1952	1953
1. Cotisations et abonnements « Educateur »			37 849.90	37 022.45
2. Versements des Sociétés d'assurances . .			360.70	362.70
3. Intérêts			255.35	229.25
4. Divers			207.—	673.55
Totaux			38 672.95	38 287.95
Dépenses :				
1. Impression de l'Educateur :				
a) Imprimerie . . .	19 425.08	20 733.86		
b) Clichés	537.80	544.45	19 962.88	21 278.31
2. Rédacteurs et collaborateurs			5 862.50	6 705.—
3. Séances Comité et ass. des délégués . . .			1 471.10	1 154.80
4. Frais d'administration			1 478.—	1 393.90
5. Frais de rédaction			236.75	224.70
6. Délégations			1 876.30	1 963.35
7. Subventions et cotisations			1 570.—	530.—
8. Divers			330.05	78.—
Totaux			32 787.58	33 328.06
Boni de l'exercice .			5 885.37	4 959.89

B. **Fonds de réserve**

1. Carnet d'épargne No 177709	18 523.84	18 871.16
Retrait du 20 mai 1953	—.—	6 120.—
Carnet d'épargne au 20 mai 1953	—.—	12 751.16
2. Titres	4 000.—	10 120.—
3. Intérêts du carnet d'épargne	347.32	287.21
Totaux	22 871.16	23 158.37

C. Bilan

Fonds de réserve	22 871.16	23 158.37
En caisse ou en dépôts	9 617.82	14 577.71
Fortune nette	32 488.98	37 736.08
Augmentation	6 232.69	5 247.10

II. CAISSE DE SECOURS

A. Résumé des comptes

Recettes :	1952	1953
Dons	—.—	—.—
Intérêts des obligations	410.60	395.10
Rétrocession impôts anticipés	186.85	—.—
Totaux	597.45	395.10
Dépenses :		
Secours accordés	350.—	740.—
Subventions	—.—	—.—
Divers	200.—	200.—
Totaux	550.—	940.—
Boni de l'exercice 1952	47.45	
Déficit de l'exercice 1953		544.90

B. Fonds de réserve

Carnet d'épargne No 317386	7 878.49	8 026.21
Intérêts du dit carnet	147.72	150.49
Obligations C.F.V.	17 000.—	17 000.—
Actions C.F.V. (prix d'achat)	1 390.—	1 390.—
Totaux	26 416.21	26 566.70

C. Bilan

Fonds de réserve	26 416.21	26 566.70
En caisse ou en dépôts	2 367.65	1 822.75
Totaux	28 783.86	28 389.45

Actif comptes 1952	28 783.86
Actif comptes 1953	28 389.45
Diminution	349.41

III. PUBLICATIONS DE L'ÉDUCATEUR

(Fonds Lochmann & Progler)

	1952	1953
Carnet d'épargne No 177 866	589.07	603.79
Intérêts du dit carnet	14.72	11.32
Solde du compte « Guilde » au 31. 1.	1 728.73	4 378.18
Totaux	2 332.52	4 993.29

IV. FONDS D'ENTRAIDE

pour instituteurs victimes de la guerre

Carnet d'épargne No 468 568	75.90	77.79
Intérêts du dit carnet	1.89	1.94
Compte d'attente	194.69	194.69
Totaux	272.48	274.42

V. FONDS DES CONGRÈS

Carnet d'épargne No 450 885	1 642.70	1 673.49
Intérêts du dit carnet	30.79	31.37
En caisse ou en dépôts	9.35	9.35
Totaux	1 682.84	1 714.21

COMPTE « EDUCATEUR »

a) **Dépenses :**

	1952	1953
Factures Imprimerie Corbaz : impression et expédition	33 782.92	36 178.05
Clichés	537.80	544.45
Honoraires des rédacteurs et collaborateurs . .	5 862.50	6 705.—
Frais de rédaction	236.75	224.70
Total des dépenses .	40 419.97	43 652.20

b) **Recettes :**

Abonnements et cotisations des sections . . .	37 849.90	37 022.45
Les 4/5 pour le journal « Educateur »	30 279.92	29 617.96
De l'Imprimerie Corbaz :		
abonnements	2 190.59	2 352.54
publicité	12 941.80	12 679.40
Total des recettes .	45 412.31	44 649.90
Boni sur publication de l'Educateur	4 992.34	997.70

EFFECTIFS DE LA S. P. R.

a) Membres des Sections		1952		1953
Vaud : S.P.V.		1474		1512
Neuchâtel : S.P.N.		415		418
Jura bernois : S.P.J.		625		628
Valais : U.P.P.V.		9		8
Genève : U.I.G. Dames	212		226	
U.I.G. Messieurs	150		151	
U.A.E.E.	76	438	83	460
b) Membres d'honneur S.P.R.		3		3
c) Membres individuels S.P.R.		12		9
Total des membres . .		2976		3038
Abonnés individuels à l'Educateur		193		194

Corseaux, le 31 janvier 1954. *Le trésorier : André Pulfer.*

La Commission de vérification des comptes, composée des représentants genevois et vaudois, a vérifié les écritures et les pièces comptables des exercices 1952 et 1953. Elle félicite le trésorier André Pulfer pour la clarté et la précision avec lesquelles les comptes de la S. P. R sont tenus.

En conséquence, la Commission propose à l'assemblée des délégués de lui donner décharge de sa gestion et de le remercier très vivement pour son grand travail.

Lausanne, le 27 mars 1954.

S. P. V. (signé) P. Vuillemin, prés.

U. I. G. (signé) E. Fiorina, prés. ; Ed. Gaudin, trésorier.

VAUD

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA S.P.V.

Dimanche 31 janvier 1954

Caisse de secours et invalidité

L'assemblée de la Société Coopérative de la S. P. V. a tenu ses assises annuelles, au Casino municipal de Montbenon, le 31.I.54.

Le Bureau de l'Assemblée est constitué comme suit :

Président : BARBAY Fernand, Renens ;
Vice-président : MONNET Louis, Territet ;
Secrétaire : GACHET Hélène, Lausanne ;
Membres et Scrutateurs : RUCHET Gabriel, St-Légier ; GERMONT Pierre, Renens.

Le Président, **F. Barbay,** en ouvrant la séance, met en discussion l'odre du jour proposé dans l'Educateur du 16.I. 54.

L'ordre du jour est adopté.

I. Procès-verbal : adopté sans discussion.

II. Rapport du Conseil d'administration : a paru dans l'Educateur du 25 janvier. Il est approuvé sans discussion, également.

III. **Rapport de vérification des comptes :**

M. Vuillemin, caissier, rappelle le résultat de l'exercice 1953.

Capital au 1er janvier 1953	Fr.	161 949.81
Capital au 31 décembre 1953	Fr.	169 736.65
Bénéfice :	Fr.	7 786.84

M. Pasche, Lausanne, lit le rapport des vérificateurs, déclare n'avoir rien à y ajouter, certifie l'exactitude des comptes et félicite le caissier pour l'excellente tenue des livres.

Ce rapport, mis en discussion, est adopté à l'unanimité.

IV. **Rapport de la Commission des Assurances :**

Avant la mise en discussion, le président rappelle les conclusions de la motion **Ed. Lavanchy.**

D'entente avec le « motionnaire », la Commission propose une étude de cette motion par les sections de la S.P.V. afin qu'une décision puisse être prise par l'assemblée générale de 1955.

Cette proposition est admise, sans discussion, à l'unanimité (— 2 voix).

V. **Budget et cotisations :**

Le caissier présente un budget détaillé autant que prévoyant et demeure à la disposition des membres pour tout renseignement.

Ce rapport est mis en discussion.

Personne ne demandant la parole, il est admis.

La cotisation reste donc inchangée et se répartit comme suit :

Abonnement à l'Educateur	Fr.	13.50
Versement Caisse de Secours	Fr.	5.—
Assurance responsabilité civile	Fr.	1.20
Cotisation traitement fixe	Fr.	2.50
Solde disponible S.P.V.	Fr.	8.80
Total	Fr.	31.—

VI. **Propositions individuelles :**

Le Président propose de reporter à l'Assemblée S.P.V., afin d'éviter une double discussion, la revision de l'article 20 des statuts de la Caisse de secours, fixant la durée du mandat des membres du Conseil d'administration. Ce dernier a, en effet, une teneur semblable à l'article 30 des statuts de la S.P.V.

M. Pasche, Lausanne, s'oppose à cette manière de voir pour deux raisons :

a) La discussion d'une éventuelle modification n'est pas portée à l'ordre du jour.

b) La prolongation à 5 ans du mandat des membres du Conseil d'administration serait contraire à l'article 896 du Code des Obligations.

Il demande le renvoi de toute discussion, après étude, à la prochaine assemblée.

Mise aux voix, cette proposition donne les résultats suivants: 64 voix pour le renvoi et 51 contre.

VI. **Elections statutaires :**

MM. Gudit et Jeanprêtre arrivent à l'expiration de leur mandat. Pour les remplacer, les deux membres présentés sont élus tacitement.

MM. Benjamin Jotterand, Morges, et **Alfred Marguerat,** Oron-la-Ville, **sont élus membres du Conseil d'administration.**

A PROPOS DE NOTRE « FORUM » MANQUÉ

Lorsque le soussigné écrivit l'article paru dans le « Bulletin » du 27 mars 1954, il pouvait croire que la lettre du Chef de Service de l'enseignement secondaire fermait la porte aux représentants de la S. P. V. et aux idées qu'ils défendent. L'article en question était à l'impression lorsque est parvenue au C.C. une seconde lettre de M. Monnier. Je ne peux que regretter que les nécessités de la rédaction et de l'impression de notre journal nous obligent à envoyer les articles à paraître une semaine à l'avance et que, d'autre part, la 2e lettre du Chef de Service de l'enseignement secondaire ne soit pas arrivée assez tôt pour que je puisse en tenir compte. Je ne saurais mieux faire, en toute honnêteté et en toute objectivité, que de reproduire ici l'essentiel de ce second message :

« ... l'interprétation que vous donnez au dernier alinéa de ma lettre montre qu'un nouveau malentendu a surgi entre nous, et je m'empresse de le dissiper. Je ne conteste à personne et à aucun groupement quelconque le droit de s'intéresser aux travaux en cours pour la réforme de l'enseignement secondaire. Le projet de notre département a été rendu public et je me félicite de l'intérêt qu'il a suscité. Si j'ai refusé de participer à votre forum privé, c'est, je le répète, parce qu'il était question, dans la convocation, d'une prise de position du corps enseignant primaire. Or, comme nous n'avons pas encore demandé à la « Société vaudoise des maîtres secondaires » de prendre position à l'égard de notre projet, ses membres auraient eu lieu de se plaindre que leur chef de service semble sanctionner par sa présence une séance au cours de laquelle leurs collègues de l'enseignement primaire auraient eu l'occasion de se prononcer avant eux.

Il ne me semble pas possible de donner un autre sens au dernier alinéa de ma lettre du 10 mars.

Je comprends aisément que le Comité central de la Société pédagogique vaudoise, qui a reçu mandat de ses membres de s'intéresser à la réforme de l'enseignement secondaire, désire étudier cette question.

Je souhaite simplement que la seule considération du bien de l'école vaudoise dans son ensemble et de l'école secondaire en particulier soit déterminante... »

Reconnaissons (je l'ai déjà fait dans mon article précédent) que l'objet même de notre forum, tel qu'il était libellé dans la convocation, (**Position** du corps enseignant primaire **en face** de...) a pu faire naître le premier malentendu.

Le C.C. et le corps enseignant primaire sont heureux d'apprendre que les ponts ne sont nullement coupés, qu'une entrevue sera possible et que l'on ne nous conteste pas le droit (et le devoir) d'étudier la question. Peut-être, en effet, nous sommes-nous un peu hâtés de nous « mettre en campagne » ? Maintenant que nous sommes mieux informés, nous devons avoir la franchise de rendre justice au chef de service de l'enseignement secondaire. Le principal n'est-il pas que la S.P.V. garde les bonnes relations qui lui permettront de faire entendre la voix du corps enseignant primaire ?

E. B.

POSTES AU CONCOURS

En plus des 114 postes au concours dont la liste a paru dans la « Feuille des Avis officiels », les nouvelles places suivantes sont à repourvoir :

Chavannes s/Moudon : Institutrice semi-enfantine.

Chexbres : Institutrice primaire. Obligation d'habiter la commune. Ne se présenter que sur convocation. Obligations et avantages légaux. Entrée en fonctions le 20 avril 1954.

Grandvaux : Institutrice semi-enfantine. Obligation d'habiter la commune. Ne se présenter que sur convocation.

Lavey-Morcles : Instituteur ou institutrice primaire à Morcles. Entrée en fonctions le 20 avril 1954.

L'Etivaz : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 3 mai 1954.

Pully : Instituteurs (évent. institutrice) primaires. Ne se présenter que sur convocation.

Rappelons que les inscriptions sont à adresser au **Département de l'Instruction publique et des Cultes,** Service de l'enseignement primaire jusqu'au **17 avril.** Rédiger une lettre pour chaque place, le même pli pouvant contenir plusieurs postulations : indiquer les nom, prénom, année de brevet et domicile exact.

Le « Bulletin » publiera dès maintenant chaque samedi la liste des nouveaux postes au concours.

E. B.

98 NOUVEAUX BREVETÉS QUITTENT L'E.N.

La cérémonie de remise des brevets a eu lieu le samedi 3 avril à la Maison du Peuple, à Lausanne. Fête de famille d'une belle tenue où les « enfants » sont à l'honneur.

Brèves paroles et prière de M. le pasteur Roussy : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu, et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifierais-tu ? » Rappel bien à sa place dans une telle manifestation, appel à la modestie et à la reconnaissance.

Dans son allocution, M. le Conseiller d'Etat Oguey met nos jeunes collègues en face de leurs responsabilités et de leurs devoirs, il dit aussi les joies que réserve la belle profession librement choisie à ceux dont la vocation va s'affermissant. Dans chaque coin de notre beau pays, de jeunes écoliers sont prêts à accueillir avec confiance celui ou celle qui voudra s'intéresser à leurs jeunes intelligences, parler à leur cœur et vivre de la vie du village. Trop d'entre eux n'ont vu que des « étoiles filantes » dont les préoccupations n'étaient pas toujours à la hauteur des circonstances. Il n'y a pas chez nous de « petit patelin » ou l'on redoute de « s'enterrer » qui ne soit capable d'apporter à un jeune éducateur conscient de sa mission des joies profondes et durables.

M. J. Zeissig, le nouveau directeur, après avoir salué les personnalités présentes et rendu hommage à son prédécesseur M. Chevallaz, parle de la vie de l'Ecole Normale dont l'effectif n'a jamais été si imposant : 428 élèves, dont 127 jeunes gens et 301 jeunes filles. Il remercie son corps enseignant pour son dévouement, sa complaisance et l'énormité de l'effort accompli ; il n'a garde d'oublier son plus proche collaborateur, le parfait secrétaire L. Carrard (applaudissements !). Parlant de l'attitude de certains élèves, le directeur regrette le peu d'intérêt qu'ils manifestent pour leurs études et la nonchalance dont ils font preuve, attitude qui s'est heureusement modifiée au cours des examens. Il leur demande d'être conscients d'appartenir à une élite, d'en être fiers et de ne pas craindre de l'affirmer par leur comportement... M. Zeissig dresse enfin le « bilan » des études : culture générale, science pédagogique, **personnalité surtout** et fait des vœux ardents pour leur carrière qui commencera demain.

La partie musicale comportait un morceau pour ensemble à cordes conduit par M. Desarzens, et sept chœurs dirigés par M. R. Piguet, productions excellemment rendues et chaleureusement applaudies.

Remercions MM. les chefs du D.I.P. et du service de l'enseignement secondaire qui, continuant une tradition bien établie, avaient invité le Comité central « in corpore » à cette sympathique manifestation.

E. B.

ONT OBTENU LE BREVET DE CAPACITÉ :

Section des instituteurs pour les classes primaires :

MM. Daniel Bally, à Lausanne ; Jean Cachin, à Lausanne ; François Cavin, à Forel ; Jean-Robert Cossy, à Rivaz ; Pierre Delacrétaz, à Renens ; Michel Ducret, à Chardonne ; René Falquet, Le Pont ; Michel Favre, à Gérignoz ; Adolphe Gonin, Essertines s/Yverdon ; Jean-Pierre Gottraux, à Vennes ; Georges de Gunten, à Pully-Nord ; Willy Hurlimann, à Nyon ; Charles Kraege, à Orbe ; Pierre Lugeon, à Morges ; Jacques Maire, à Vevey ; Jean-Paul Marlétaz, à Chailly s/Lausanne ; André Masson, à Crissier ; Marius Matthey, à Borex ; Olivier Nusslé, à Vevey ; Jacques Pache, à Renens ; Edward Pahud, à Lausanne ; Jacques Piguet, à Clarens ; Daniel Reymond, à Lausanne ; Michel Rochat, à St-Livres ; Jean Schnorf, à Lausanne ; Pierre-A. Waridel, à Lausanne.

Section des institutrices pour les classes primaires :

Mlles Henriette Amstein, à La Tour-de-Peilz ; Elisabeth Béranger, à Lausanne ; Georgette Bezençon, à Pully ; Anne-Françoise Burger, à Payerne ; Andrée Christinat, à Moudon ; Antoinette Clerc, à Grancy ; Micheline Conne, à Vernay ; Myrielle Conne, à Essertes ; Flossette Corbaz, à Prilly-Chasseur ; Jacqueline Desponds, à Mont s/Rolle ; Andrée Dufey, à Puidoux ; Madeline Duruz, à Lausanne ; Steffi Forster, à Lausanne ; Liliane Frutschi, à Vevey ; Anne-Marie Godel, à Lausanne ; Claudine Göttschin, La Sallaz ; Judith Grand, à Lonay s/Morges ; Juliette Hochstrasser, à Moudon ; Monique Hurni, à Cossonay ; Janine Inglin, à Gilly s/Rolle ; Renée Kettiger, à Pully ; Marianne Lacroix, à Lausanne ; Georgette Longchamp-Vaucher, Le Mont s/Lausanne ; Louise Lugeon, Marcelin s/Morges ; Jacqueline Maget, à Lausanne ; Janine Mamin, à Lausanne ; Georgette Marendaz, à Cheseaux-Noréaz ; Jacqueline Mermoud, Les Clées p/Orbe ; Annette Meylan, Henniez ; Suzanne Panchaud, à Lausanne ; Jacqueline Parisod, à Lausanne ; Paulette Perrin, Corseaux s/Vevey ; Marianne Perrochon, à Lausanne ; Michèle Piaget, à Lausanne ; Anne-Marie Pittet, Villars-le-Terroir ; Lise Ravussin, à Lausanne ; Anne-Marie Rey, à Lausanne ; Claudine Rochat, à Lausanne ; Linette Schopfer, à Lausanne ; Pierrette Viret, à Lausanne ; Marguerite Zumbrunn, à Veytaux.

Section des institutrices pour les classes enfantines et semi-enfantines :

Mlles Jacqueline Badoux, à Lovatens ; Anne-Marie Beauverd, à Lausanne ; Yvonne Beutler, à Moudon ; Jacqueline Caderas, à Lausanne ; Anne-Marie Dubuis, à Rougemont ; Lucette Dumauthioz, à Morges ; Adrienne Favre, à Lausanne ; Line Jaccard, à Gland ; Irène Jaquier, à Vevey ; Cécile Matthey, à Vallorbe ; Marlyse Meister, à Yvonand ; Françoise Nicole, à l'Allex s/Bex ; Françoise Pulfer, à Pully ; Rose-Nelly Rochat, Le Pont ; Suzanne Rochat-Schilliger, à Lausanne ; Gilberte Steiner, à Genève ; Martine Steinmann, à Lausanne ; Marie-Thérèse Theintz, à Lausanne ; Françoise Thomas, à Lonay.

Section des institutrices pour les classes de travaux à l'aiguille :

Mlles Nelly Bänziger, à Echallens ; Liliane Cavat, à Croy ; Marie-Louise Chappuis, à Peney-le-Jorat ; Madeline Charlet, à Vennes ; Janine Crausaz, à Lausanne ; Marie-Louise Favez, à Oron-la-Ville ; Lucienne Freymond, à Montricher ; Heidi Huber-Detrey, à Lausanne ; Lucienne Marguerat, Goumoens-la-Ville ; Madeleine Masson, à Veytaux ; Edith Stauffer, à Yverdon ; Anne-Marie Velan, à Bassins.

PRIX DE FONDATION

Prix L.-H. Pelet (travail et conduite) : M. André Masson.

Prix de la Société pédagogique vaudoise (excellence) : M. Michel Rochat, Mlles Irène Jaquier, Suzanne Panchaud et Paulette Perrin.

Prix de volonté : Mlle Marianne Lacroix.

Prix de Mlle F.M. Grand (pédagogie en section enfantine) : Mlles Yvonne Beutler et Line Jaccard.
Prix François Guex (pédagogie pratique) : M. Daniel Reymond.
Prix Lucien Jayet (pédagogie pratique) : Mlle Louise Lugeon ;
Prix Victor Hugo (français) : M. André Masson et Mlle Henriette Amstein.
Prix Frédéric Meyer (mathématiques) : M. François Cavin.
Prix Ami Rosat (mathématiques) : Mlle Juliette Hochstrasser.
Prix Elisée Reclus (géographie) : M. René Falquet et Mlle Liliane Frutschi.
Prix Eugène Frey (allemand) : Mlle Flossette Corbaz.
Prix Paul Jomini (sciences) : M. Jean-Robert Cossy.
Prix Charles-C. Denéréaz (chant) : M. Jacques Pache.
Prix Hermann Lang (chant) : Mlles Andrée Christinat et Michèle Piaget.
Prix Albert Fœtisch (harmonium) : Mlles Steffi Forster et Jaqueline Mermoud.
Prix de la Société vaudoise des Beaux-Arts (dessin) : M. François Cavin et Mlle Adrienne Favre.
Prix Auguste Grandchamp (travaux manuels) : M. Pierre Turuvanni.
Prix John Chappuis (travaux manuels) : M. Gérald Develey.
Prix Jeanne Mange (travaux à l'aiguille) : Mlle Irène Jaquier.
Prix de l'Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille : Mlle Madeleine Masson.

Les prix suivants ne sont pas décernés en 1954 :

Prix Albert Fœtisch (violon).
Prix Ernest Hartmann (gymnastique).

VERS LA FÊTE DU 14 AVRIL

Si la loi du 24 janvier 1798 marque l'indépendance du pays de Vaud, celle du 14 avril 1803 marque la première manifestation de notre souveraineté nationale, puisque ce jour-là le premier Grand Conseil était solennellement assermenté. C'était le premier acte d'autorité de ses magistrats librement et régulièrement élus, et on peut dire que ce jour mémorable marque en fait la naissance du canton de Vaud libre et membre de la Confédération suisse.

En pensant à la joie que doit nous procurer cet anniversaire, n'oublions pas que l'on a pris l'habitude de placer cette fête sous le signe de la solidarité et de la générosité. Sachons marquer notre patriotisme et notre désir de collaboration à l'œuvre commune, notre volonté d'aider nos concitoyens malheureux en faisant bon accueil à la vente d'insignes qui sera faite comme ces dernières années les 13 et 14 avril au profit de nos enfants et de nos vieillards dans le besoin.

R. Tauxe
Président du Comité du 14 avril.

Peintures d'Enfants
à la Galerie de l'Entracte
rue du Lion d'Or 4
du 17 au 23 avril

La Guilde de Travail
vous invite au vernissage
le 17 avril dès 16 heures

UNE BELLE AUDITION DU B.B.O. DE LAUSANNE

Sous la direction de M. J. Bernard, instit., à Allaman, le jeune bébé-orchestre de Lausanne a donné un remarquable récital au Conservatoire de Lausanne.

Après les succès remportés dans le canton, on peut se féliciter que l'idée de Stark reçoive sa consécration dans la capitale. L'honneur en revient à des collègues qui permettent à la musique instrumentale un essor exceptionnel.

La participation du Chœur d'enfants du Conservatoire, sous la direction de M. P. Girard, a été un heureux complément à ce concert qui a remporté un succès incontestable. B. J.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

La S. P. V. est « membre collectif » de l'« Association pour l'Université populaire de Lausanne ». Le programme des cours No 6 vient de nous parvenir. Il concerne le **semestre d'été** 1954.

L'U. P. L. s'adresse à tous ceux qui désirent acquérir une culture générale et aussi à ceux qui veulent approfondir leurs connaissances professionnelles.

Les cours, qui débuteront le 20 avril, sont donnés en général par des professeurs de l'Université et de l'enseignement secondaire.

Aucun titre n'étant exigé, l'U. P. est ouverte à chacun. Celui qui se présente à un examen et le réussit reçoit une attestation.

Une **cotisation semestrielle de 1 fr.** donne droit au programme et à l'assurance accidents.

Un cours d'une heure hebdomadaire coûte 5 fr. par semestre, un cours de 2 heures par semaine coûte 9 fr. Ces prix sont réduits à 4 fr. et 7 fr. pour les membres de l'Association de l'U. P. L.

Rappelons enfin qu'il existe une Section **Vevey-Montreux** et une section **Yverdon.**

A **Lausanne,** renseignements auprès du Secrétariat, rue Pichard 12, 2e étage.

A Vevey, Association des Intérêts de Vevey et environs, place de la Gare.

A **Montreux,** Office du Tourisme, Grand'Rue 8.

A **Yverdon,** Bureau de renseignement, rue du Lac 1. E. B.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES INSTITUTRICES DU VALAIS ROMAND

Cette société, qui fêtait son 30e anniversaire, groupe 280 institutrices. Elle a tenu ses assises le samedi 20 mars 1954 à l'Ecole normale des Institutrices à Sion. Pour la première fois, je crois, la S.P.V. y était représentée.

C'est devant un auditoire attentif que Mlle Gross, la dynamique présidente ouvrit la séance. Elle adressa son salut aux invités, parmi lesquels on remarquait S.E. Monseigneur Adam, évêque de Sion, le conseiller d'Etat Gross, chef du Département de l'Instruction publique, des députés, des inspecteurs, des conseillers communaux. Après la lec-

ture du procès-verbal de la dernière assemblée, la présidente présenta son rapport relatant l'activité du comité qui a de graves soucis, entre autres celui que lui cause la caisse de retraite.

La partie la plus importante de la séance fut l'étude d'un postulat déposé au Grand Conseil par MM. Theytaz et Jacquot, demandant la prolongation de la scolarité. Mlle Gross présenta un remarquable rapport qui fut très applaudi. C'est un problème fort important, si l'on songe que, dans certaines communes, la scolarité n'est que de 26 semaines. Cette prolongation est liée à l'adaptation des programmes, à la formation professionnelle. Dans beaucoup de localités, où la main-d'œuvre enfantine est très appréciée, ce projet rencontrera une forte opposition. Ce n'est pas une petite affaire, et toutes les institutrices sont d'accord de demander cette prolongation.

S'ouvrit ensuite une discussion très intéressante, où chacun exprima librement sa pensée. Chaque orateur reconnut la nécessité de la prolongation de la scolarité qui amènerait l'amélioration de la situation matérielle et le bonheur de la personne humaine. On préparerait ainsi espère-t-on, un standard de vie plus élevé au peuple valaisan.

Cette séance fructueuse fut suivie d'un repas excellemment servi à l'Hôtel de la Planta. *Ch. C.*

LE TOURISME PÉDESTRE, CE MÉCONNU

C'est une institution née des circonstances. L'existence moderne, dans les villes en particulier, multiplie les travailleurs sédentaires, diminue l'effort physique, éloigne l'homme de la nature. D'autre part, l'agitation augmente et le bruit devient une calamité.

De là le besoin de réagir, de se livrer à une saine activité physique, de reprendre contact avec la nature, de fuir le bruit et l'agitation, de puiser dans le calme et le silence des campagnes, des forêts, de la montagne, des forces nouvelles pour la vie quotidienne.

L'antidote par excellence des méfaits de la civilisation mécanicienne, c'est la marche, la promenade, la randonnée pédestre. Mais nos routes sont devenues inutilisables pour le piéton : bruyantes, encombrées de motos et d'autos, toute tranquillité en est bannie et l'on n'y circule trop souvent qu'au péril de sa vie.

Il faut donc prendre les sentiers et les petits chemins. Mais nombreux sont ceux qui, de crainte de s'égarer ou d'aboutir à une impasse, hésitent à s'y engager. C'est ici que le Tourisme pédestre entre en scène. L'Association vaudoise, par exemple, bien que fondée en 1943 seulement, a déjà balisé près de 1000 km. d'itinéraires dans le canton. Guidé par ses indicateurs et ses repères jaunes, le piéton chemine avec sécurité, sachant toujours où il se trouve, où il arrivera et combien de temps il mettra pour y parvenir. Tous ces itinéraires partent d'un lieu accessible par chemin de fer, bateau, tramway, autobus ou car postal et y aboutissent également, de sorte que chacun, à sa convenance, peut les suivre dans un sens ou dans l'autre.

Grâce à la bonne entente qui règne entre les associations cantonales, les principaux tracés se prolongent d'un canton à l'autre. Il y a même des itinéraires qui traversent toute la Suisse, les uns par le Jura, d'au-

tres par le Plateau, d'autres encore, de col en col, par les Alpes. Il existe aussi des liaisons de pays à pays, et un itinéraire Copenhague-Nice est en voie de réalisation.

On le voit, il s'agit bien là d'une œuvre d'utilité publique qui mérite la sympathie et l'appui de tous ceux qui ont à cœur la santé physique et morale de notre peuple. En 1951, les dirigeants de l'Association vaudoise ont adressé leur rapport annuel — et brochure de propagande — à tous les instituteurs du canton, après quoi ils n'ont recruté qu'une demi-douzaine de membres. Pensant à la Suisse alémanique où nos collègues sont les principaux animateurs du TP, où le Schweizerischer Lehrerverein est membre collectif de l'Association suisse, ils ont éprouvé quelque déception, d'autant plus que les trajets marqués par le TP dans les trois régions du canton peuvent rendre de précieux services pour les courses d'école.

Le Tourisme pédestre vaudois est pauvre. On lui demande maintenant de tous côtés de publier un « guide » concernant les itinéraires signalisés par lui dans l'ensemble du canton, et les responsables cherchent un moyen de se procurer de l'argent.

D'autre part, alors qu'il devrait compter des milliers de membres, il n'en a guère que deux cents. Puissent ces quelques lignes contribuer à lui amener de nouvelles recrues ! (Président : M. Armel de Kaenel, Av. de France 19, Lausanne. Cotisation annuelle : 5 fr.) *Albert Chessex.*

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

VOICI LA TERRE PROMISE, MAIS TU N'Y ENTRERAS POINT !
(Deutéronome)

Les trois sections genevoises de la Société pédagogique romande ont tenté une démarche auprès du Comité central S. P. R. pour que la date du Congrès de Neuchâtel soit changée, puisque la date prévue coïncide avec la fête des Promotions des écoles de Genève (26 et 27 juin).

Le président Delay vient de nous faire savoir que ce changement était impossible pour différentes raisons. Ainsi notre section, qui a proposé le sujet du Congrès, qui a envoyé un rapport important, qui a fourni le rapporteur général et qui doit présider aux destinées de la S. P. R. de 1954 à 1958, ne pourra participer aux discussions et aux travaux de cette importante manifestation. Quelle que soit notre déception, nous ne perdrons point de temps en récriminations.

Nous ne renonçons pas pour autant à assumer la direction de la S. P. R. pendant le « quadriennat » qui va commencer et nous présenterons, par la voie de notre Bulletin corporatif, les collègues que nous proposons pour le Comité central. Ad. L.

U. I. G. DAMES — U. A. E. E.

Nos deux associations se réuniront en séance commune, le **mercredi 5 mai,** à 16 h. 45, **à l'aula de l'école secondaire de la rue Necker.**

Nous aurons le grand privilège d'entendre une conférence de M. Olivier Reverdin sur ce sujet :

Une tragédie classique, représentée à Athènes au Ve siècle.

M. R.

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Exercice 1953

Rapport du président, présenté en assemblée générale ordinaire le 26 mars 1954

A l'occasion de notre 30e assemblée générale, nous avons pris la peine de jeter un coup d'œil rétrospectif dans le registre des procès-verbaux afin de pouvoir retracer à grands traits l'historique de notre institution d'entraide. Comme il se devait, c'est dans le local du Coq d'Or, le lundi 16 juin 1924, sous la présidence d'E. Laravoire, président de l'U.I.P.G. que fut constitué le groupement des mutualistes au nombre de 120.

Il fait bon de constater combien, dès l'origine, le sillon a été judicieusement tracé par les anciens et nous devons rendre un juste hommage à leur esprit de solidarité et à leur confiance dans l'avenir. Leurs soucis majeurs ont été ceux que nous connaissons encore aujourd'hui, car dès la première heure un litige éclata avec la Société des médecins, la Faculté refusant de nous mettre au bénéfice de la convention cantonale du 23 décembre 1923 à moins que nous n'acceptions une majoration de 25 % du tarif établi !

A la lecture des procès-verbaux, on est frappé de l'extrême simplicité de nos débats, de l'efficacité d'une administration pratique et d'une économie exemplaire. C'est ainsi qu'en quelques années des réserves importantes ont été constituées qui ont permis d'octroyer une indemnité au décès.

Ces résultats nous les devons en grande partie au fait que le comité a connu une grande stabilité. Au premier président élu lors de la fondation : Albert Richard, deux seuls successeurs ont été donnés : Adrien Lagier, dès 1929, et votre serviteur à partir de 1950, tandis que nous n'avons connu que deux trésoriers (et quels trésoriers !) Fernand Quiblier de 1924 à 1932, puis Edmond Martin, notre toujours vaillant administrateur.

Et voilà une confirmation du proverbe : « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire », et le chœur antique reprendra tout à l'heure son sempiternel refrain « les mêmes ».

Mais revenons à nos moutons, à savoir la gestion de l'exercice 1953. Ceux d'entre vous qui reçoivent le bulletin corporatif ont pu prendre connaissance dans le No 11 du 20 mars, du rapport annuel du caissier dont « in cauda venenum » le résultat s'inscrit dans nos archives par un déficit de Fr. 1027.39, ramenant notre fortune nette à Fr. 44 227.71. Autre sujet de mélancolie, l'effectif est à ce jour de 119 membres, suite au décès de 2 membres fondateurs : Alphonse Ferrand, l'ancien maire de Bernex, à l'âge de 75 ans, et Léon Dunand, passé entre temps dans l'enseignement professionnel et décédé dernièrement dans sa 67e année.

Un seul assuré nouveau, Pierre Louis Perriard, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Votre comité et plus particulièrement votre trésorier ont eu à s'occuper de 45 malades pour 58 maladies, dont 4 à l'hôpital et 4 en clinique particulière. Vous constaterez avec nous que les années passent vite et que le renouvellement de l'effectif de notre caisse est loin d'être

satisfaisant. Cahin-caha, nous avançons, et cependant la modicité des cotisations et l'ensemble des secours assurés font de notre institution un organe des plus utiles et des plus recommandables. A l'heure où l'existence même des sociétés de secours mutuels est remise en question, il conviendrait de resserrer les rangs et de battre le rappel.

Répartition des secours accordés :

de fr. 800.— à fr. 900.— : 1	de fr. 700.— à fr. 800.— : 1
de fr. 500.— à fr. 600.— : 1	de fr. 400.— à fr. 500.— : 1
de fr. 300.— à fr. 400.— : 4	de fr. 200.— à fr. 300.— : 6
de fr. 100.— à fr. 200.— : 11	de fr. 0.00 à fr. 100.— : 20

au total 45 malades.

Nous devrions vous apporter ici des renseignements concernant les fédérations cantonale et romande des sociétés de secours mutuels, la Caisse tuberculose et les Pharmacies populaires, propriété de la Fédération cantonale, dont votre constante fidélité doit assurer la prospérité. Mais nous ne voulons pas retenir plus longtemps votre attention, si ce n'est pour vous dire le volume impressionnant de paperasses que nous recevons et la multiplicité des assemblées auxquelles nous avons été convoqués.

Le conflit avec l'Association des médecins fut, un temps, sur le point de trouver une solution ; la revendication du corps médical prévoyant une classification sociale des assurés en deux groupes n'a pas trouvé un accueil favorable et tout le problème a dû être repris par les organes de la Fédération cantonale.

Concernant la C.T., c'est avec plaisir que nous vous signalons son redressement financier définitif grâce à une sage gestion, à telle enseigne que nous entrevoyons la possibilité de nous réassurer avec son concours contre les conséquences désastreuses des maladies de longue durée, telle la poliomyélite.

Votre Comité n'a pas cru devoir vous proposer dès ce jour quelques modifications de peu d'importance à apporter à nos statuts, afin de donner suite, en particulier, à quelques remarques formulées par le vérificateur fédéral M. Hassler. Ce dernier estime entre autres que, vu la faiblesse de nos moyens financiers, nous ne devrions pas couvrir les risques d'accidents. En attendant une mise au point de cette question, nous nous faisons un devoir de recommander à tous nos membres qui font de la moto, du ski, de la haute montagne ou qui se livrent à un sport de compétition de se couvrir par une assurance particulière.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans adresser en votre nom aux membres du Comité indéfectiblement dévoués à la bonne marche de la Caisse, à nos contrôleurs dont la tâche ingrate n'a de comparable que leur grave responsabilité, nos remerciements chaleureux. Quant à notre cher ami Edmond Martin, le modèle des caissiers auquel le rédacteur du bulletin, G. Willemin, a su dire avec bonheur l'admiration que nous lui portons pour le véritable ministère accompli au sein de la C.I.A. en qualité de comptable, nous ne pouvons qu'exprimer du fond du cœur l'espoir de le voir longtemps encore à son poste de trésorier de notre Caisse.

Le secrétaire de la collectivité S.P.V. de secours mutuels ne nous en voudra pas de faire nôtre la conclusion de son rapport paru au No 2 du Bulletin corporatif :

« Nous remercions tous les membres de la Caisse pour leur ama-
» bilité, leur ponctualité dans le versement des cotisations et pour le
» souci constant qu'ils montrent dans leur presque totalité de l'équilibre
» financier de leur société qui n'est pas basée sur la notion de profit
» mais sur les nobles principes de la mutualité et de l'entraide. »

Dans le bel exemple donné par ceux de 1924, travaillons tous à la prospérité de notre chère institution.

Genève, le 26 mars 1954. *Le président : Albert Claret.*

NEUCHATEL

CARTEL CANTONAL

(Assemblée des délégués du 30 mars)

M. Luc de Meuron préside avec précision et clarté. Il est en mesure, mieux que personne, en tant que député, de nous donner les échos de la dernière session du Grand Conseil. A part la note négative d'un conseiller du Val-de-Travers, on n'a guère à relever que propos encourageants. M. Dubois (lib.) a recommandé aux députés qui voteront la loi de la défendre aussi devant le peuple. M. L. Huguenin (rad.), fait d'éloquentes comparaisons entre les traitements de l'industrie privée et ceux des fonctionnaires de l'Etat. Il insista pour que ces derniers ne soient pas plus mal payés que les premiers. M. E. Guinand, conseiller d'Etat, l'un des auteurs de la loi, s'en fit le défenseur légitime, etc., etc. En résumé, l'atmosphère était très nettement favorable. La commission parlementaire, à qui a été remis l'examen de la loi, est composée de quinze membres. M. Favre-Bulle en est le président, M. Petitpierre le vice-président et M. Henri Verdon, actuaire, le rapporteur. Nous avons l'extrême satisfaction d'y voir figurer notre ardent porte-parole, M. de Meuron.

Le 29 mars la commission a eu sa première séance. On y a déjà discuté de 38 articles. D'emblée, on s'est rendu compte du danger de toucher aux principes fondamentaux dont s'est inspirée toute la réorganisation des fonds. Ce serait une remise complète de la loi sur le métier, qui aurait pour conséquence le renvoi de la votation populaire à une date problématique.

L'âge de la retraite retient toujours notre attention. Ce que les actuaires veulent trop méconnaître, c'est le fait qu'au cours de cette dernière décennie seules vingt personnes ont demandé d'être au bénéfice de la retraite avant l'âge fatal de 65 ans. Ce n'est donc pas un facteur qui puisse bouleverser si profondément l'équilibre technique du Fonds. En revanche, le droit à la rente d'invalidité devra pouvoir être acquis par des mesures plus souples.

Il faut signaler une fois de plus l'attitude très sympathique de MM. Clottu et Guinand, conseillers d'Etat, au cours des débats.

La commission, fermement décidée à défendre le projet, rapportera assez tôt pour que l'autorité législative vote la loi en sa session ordinaire de mai.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 9 avril. Le Cartel demandera à être entendu et désigne cinq de ses membres pour le représenter (un délégué par association). W. G.

NOUVEAUX COLLÈGUES

Le Conseil d'Etat vient de délivrer le certificat pédagogique aux personnes suivantes qui se voient ainsi conférer le droit d'enseigner dans les écoles primaires du canton :

Mlles et MM. Benoit Eric (Martel-Dernier) ; Blaser André (Couvet) ; Calame Eliane (Fleurier) ; Cuche Gaston, Favre Maria (Cernier) ; Gacond Claude, Gerber Josette (Neuchâtel) ; Giroud Andrée, Jaquet Anne-Marie (La Chaux-de-Fonds) ; Landry Françoise (Neuchâtel) ; Mathez Paulette (Peseux) ; Mojon Charles (Cernier) ; Muller Charles (Les Hauts-Geneveys) ; de Rougemont Alain, Sauser Claude (Neuchâtel) ; Steudler Jacques (La Brévine) ; Urech Rollon (La Chaux-de-Fonds). Nos félicitations.

La pénurie du personnel a valu à ces jeunes maîtres une nomination immédiate. Nous leur souhaitons pleine satisfaction et succès dans la carrière. W. G.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Le 30 mars, le Comité cantonal de l'U. P. où notre société a l'avantage d'être représentée convoquait les journalistes du canton pour une séance d'information. C'est précisément au moment où une enquête qui permettra de poser les premiers fondements de l'institution est faite auprès de tous les milieux du canton qu'il était nécessaire de renseigner le public par la voie des journaux. Les rédacteurs et correspondants ont pris la peine d'exposer en détail dans leurs colonnes tout ce que comporte d'intéressant et d'utile l'initiative prise par le Comité de l'U. P. Le présent article sera donc bref.

Le président du dit comité, M. Marcel Bourquin, pria M. le conseiller d'Etat Clottu d'introduire la séance. Le distingué magistrat le fit en exprimant sa sympathie et la pleine approbation de l'autorité cantonale à ce mouvement digne de l'intérêt général.

M. Bourquin retrace ensuite l'historique des U. P. de Suisse et montre l'essor que ces institutions ont pris très rapidement partout. Dans notre canton, l'idée s'est concrétisée par une motion Rosset déposée au Grand Conseil, signée par 40 députés de tous bords et prise en considération par la majorité du Parlement. Malheureusement, cette initiative n'eut pas la réalisation immédiate qu'on pouvait attendre. C'est pourquoi un comité s'est formé qui travaille depuis un an à élaborer un programme d'action dont M. Berger, professeur au Locle, est le principal auteur. On fera essentiellement appel à des professeurs de l'Université. Les cours seront offerts à quiconque s'y intéressera, sans distinction d'âge, de préparation, de culture. On évitera que les cours fassent double emploi avec ceux qu'organisent les écoles professionnelles et certaines sociétés. L'Université elle-même a vu d'un bon œil la création de cette institution bien qu'elle se rende compte au premier chef des difficultés de toutes sortes qu'il y aura à surmonter.

Pour l'instant, l'œuvre est en pleine gestation et encore en période d'enquête. Le public est appelé à répondre à un questionnaire abondamment répandu par l'intermédiaire des écoles et de nombreux magasins. Nous recommandons très spécialement au corps enseignant de le remplir et de le renvoyer sans tarder. L'U. P. compte sur sa participation et ses encouragements. Dès que les formules d'enquête seront rentrées, on pourra, par leur dépouillement, connaître les besoins les plus nombreux et procéder, dès l'hiver prochain, à l'ouverture des cours. Le lieu sera déterminé aussi par le résultat de l'enquête. W. G.

COMMUNIQUÉ

SOCIÉTÉ SUISSE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Le 63e cours normal suisse de travaux manuels et d'école active aura lieu à Bienne du 12 juillet au 7 août. Il est placé sous la direction de M. A. Berberat, inspecteur scolaire, Sonnhalde 14, à Bienne, et nous sommes persuadés que ces réunions de travail auront le même succès que les cours précédents.

Le programme comprend une trentaine de cours dont 5 de 4 semaines, un de 3 semaines, 12 de 2 semaines et 13 d'une semaine.

Parmi ceux qui sont donnés par des collègues de langue française, signalons le cours de cartonnage (R. Martin, Lausanne), les travaux sur bois (H. Collin, Bienne), les activités manuelles au degré inférieur (Mme A. Heubi, Neuchâtel), l'école active au degré inférieur (Mlle Y. Pernet, Lausanne), l'école active pour les degrés moyens et supérieurs (E. Sauvain, Bienne) et le dessin au tableau noir (E. Pahud, Lausanne). Si tous les autres cours se donnent en allemand, ce détail ne doit décourager personne puisque des traductions seront faites, dans la mesure du possible, par le chef du cours ou par des participants.

Les collègues désireux de s'inscrire feront bien de se hâter ; ils peuvent obtenir des prospectus des cours avec tous les renseignements sur les programmes et des bulletins d'inscription auprès des Départements de l'instruction publique ou à la Direction des cours.

UN NOUVEAU CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL

Chacun connaît le centre culturel de Menton, de réputation mondiale et dont nombre d'instituteurs suisses ont pu apprécier la valeur et le confort.

La Ligue française de l'enseignement qui a créé cette œuvre nous demande de porter à la connaissance des instituteurs romands qu'elle vient d'ouvrir un nouveau centre culturel international à Chamonix, à l'Hôtel Majestic (Palace quatre étoiles luxe).

Le prix de la journée de séjour est fixé uniformément à Fr. fr. 1100.—, chambre, trois repas, activités du centre, taxes et service compris. Les étrangers doivent faire partie de l'Office central des œuvres laïques françaises à l'étranger, 3, rue Récamier, Paris (7e), qui fournira volontiers tous renseignements.

G. Delay

Invitation au congrès de la NATIONAL EDUCATION ASSOCIATION OF THE UNITED STATES

Ce congrès se tiendra à New-York, du 27 juin au 2 juillet prochains. Le Département fédéral suisse de l'intérieur nous transmet une invitation aux pédagogues suisses d'assister à cette manifestation. Malheureusement, les organisateurs ne possèdent pas les fonds nécessaires pour couvrir les frais de voyage, mais ils offriront gratuitement aux étrangers une carte de participation aux manifestations prévues.

Le Département de l'Intérieur, de son côté, nous avise que les participants suisses ne représenteraient pas la Confédération et que celle-ci n'est pas en mesure de participer aux frais.

Malgré ces restrictions financières, nous portons volontiers cette invitation à la connaissance de nos collègues qui seraient en mesure de se rendre à New-York.

G. Delay

CLASSE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE POUR HANDICAPÉS

Le 20 avril 1954, l'Institut du Repuis à Grandson accueillera la 9e volée de sa classe d'orientation professionnelle.

Cette classe de 10 élèves est réservée :

1) aux garçons d'intelligence normale, mais atteints d'une **infirmité physique** à la suite d'une maladie ou d'un accident ;
2) aux garçons ayant de la peine à choisir une profession pour des raisons de caractère (indécis, instables, etc.) ;
3) éventuellement, à des garçons à l'intelligence un peu au-dessous de la moyenne, à la condition qu'ils soient doués d'une compréhension et d'une habileté manuelle suffisantes.

Faire bénéficier un jeune handicapé de cet enseignement quasi individuel pour sa dernière année scolaire, c'est assurer son avenir professionnel en utilisant au mieux ses capacités.

M. Maurice Bettex, instituteur, directeur du Repuis, est à disposition pour donner tous les renseignements sur le programme et les conditions d'admission.

LXIIIe COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS ET D'ÉCOLE ACTIVE A BIENNE

Le 63e cours normal suisse de travaux manuels et d'école active, organisé par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, aura lieu à Bienne, du 12 juillet au 7 août 1954. Ce cours est placé sous les auspices de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. En voici le programme :

Cours de 4 semaines, du 12 juillet au 7 août : 2. Cartonnage ; 4. Travaux sur bois ; 5. Travaux sur métaux.

Cours de 3 semaines, du 19 juillet au 7 août : 6. Activités manuelles au degré inférieur.

Cours de 2 semaines, du 12 au 24 juillet : 8. Ecole active, degré inférieur ; 10. Dessin technique ; 11. Sculpture, débutants ; 12. Bois, cours de développement.

Du 26 juillet au 7 août : 15. Ecole active, degrés moyen et supérieur ; 16. Physique et chimie ; 17. Biologie ; 18. Modelage.

Cours d'une semaine, du 12 au 17 juillet : 21. Dessin, degré moyen ; 22. Dessin, degré supérieur.

Du 19 au 24 juillet : 24. Ecriture et tenue des cahiers ; 25. Dessin au tableau noir ; 26. Caisse à sable et plastique murale.

Du 26 au 31 juillet : 27. Le chant et la musique populaire à l'école ; 28. Dessin, degré inférieur ; 29. Construction de modèles réduits (débutants).

Du 2 au 7 août : 30. Construction de modèles réduits (perfectionnement) ; 31. Etude du milieu local.

Aucun cours d'automne n'est organisé en 1954

Les cours 2, 4, 8, 15 et 25 sont dirigés par des collègues de langue française.

Tous les autres cours se donnent en allemand ; dans la mesure du possible, des traductions en langue française seront faites par le chef de cours ou par des participants.

Le programme complet des cours peut être obtenu, ainsi que le bulletin d'inscription, auprès de chaque Département cantonal d'instruction publique ou auprès du directeur du cours à Bienne (A. Berberat, inspecteur scolaire, 14, Sonnhalde, Bienne).

Les participants qui désirent une subvention communale doivent faire eux-mêmes les démarches nécessaires.

Les inscriptions (pour n'importe lequel de ces cours) seront adressées, d'ici au 17 avril 1954 au plus tard, au Département de l'instruction publique du canton de domicile. Les inscriptions tardives risquent de ne plus pouvoir être prises en considération.

AU PAIR

Jeune Allemande de 17 ans, gymnasienne, catholique, cherche emploi dans famille pendant 4 semaines de vacances d'été. Echange éventuel (Crailsheim, Würtemberg). Désire perfectionner son français. Offres au trésorier S. P. R., A. Pulfer, Corseaux s/Vevey.

A vendre à l'état de neuf

PROJECTEUR-CINÉMA

Heurtier H. S. M. Universel, trifilms muet 8 mm. sonore 9,5 - 16 mm. - Amplificateur 10 watts. Conviendrait particulièrement pour l'enseignement et grande salle. Adresser demandes sous chiffres 2034 au bureau du journal.

Partie documentaire

LES PERILS DE LA MER

Depuis toujours des légendes ont accompagné les aventures de mer. Voici ce qu'écrivait vers l'an 1174 l'archevêque de Tyr à propos des...

Périls et tourments que l'on rencontre en mer.

Les sirènes sont un des périls de la mer.

Ce sont des monstres qui de la ceinture à la tête ressemblent à des oiseaux.

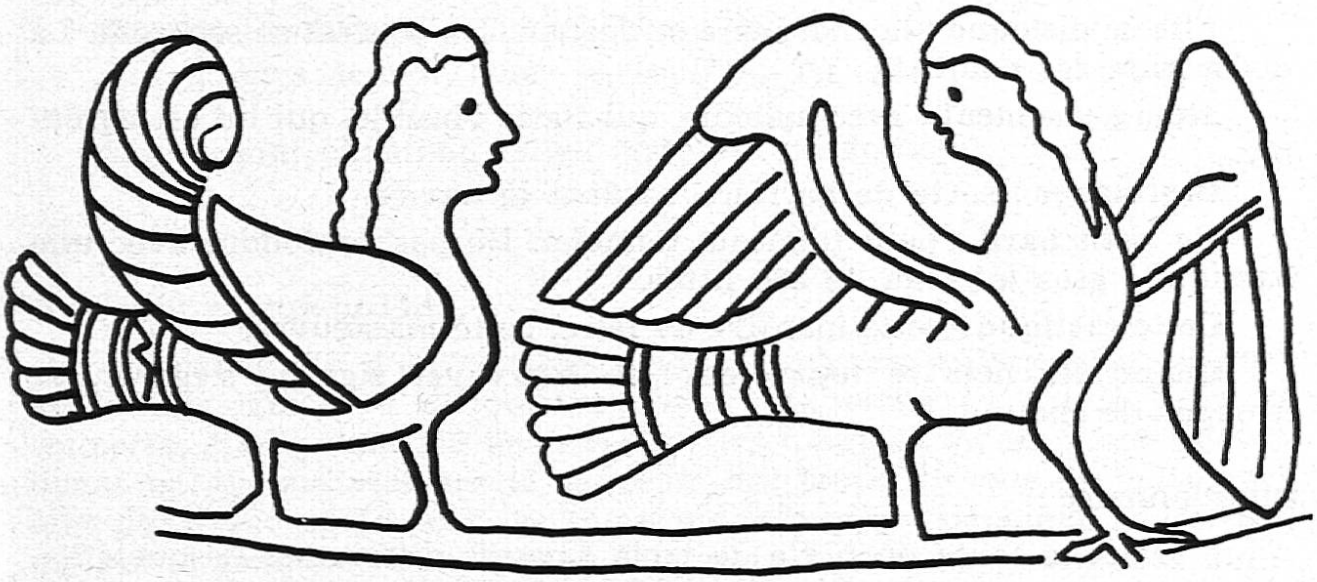

Quand les nefs arrivent près des sirènes *il arrive quelquefois qu'elles s'accrochent en si grand nombre aux navires qu'elles le font s'enfoncer dans la mer. Parfois quand la nef n'est pas assez forte la charpente n'y résiste pas,* elle se disloque *et le vaisseau périt.*

Parfois aussi il advient que les sirènes chantent si mélodieusement *qu'elles endorment les matelots, et quand elles les ont endormis de cette manière, elles bondissent dans la nef, mettent tout en pièces à bord, et emportent tout avec elles dans la mer.*

Les capitaines sages et prévoyants, quand ils voient les sirènes, arment leurs matelots et leur font se bourrer les oreilles d'étoupe afin qu'ils n'entendent rien. Cette précaution étant prise les hommes peuvent tirer de l'arc et de l'arbalète.

Quand elles s'approchent et s'accrochent au bastingage *ils les frappent à coups de couteaux et de haches.*

Quand elles sont peu nombreuses on se contente de leur lancer un petit baril *ou quelque objet creux qui flotte sur la mer. Elles s'en emparent et en tirent grande joie, se le jetant et se le lançant l'une à l'autre. Pendant ce temps les matelots se hâtent de ramer et de s'éloigner. Souvent* cette tactique *leur a permis d'échapper au péril.*

Un autre péril de la mer ce sont les rochers qui apparaissent au ras des flots et qui parfois apparaissent fort mal. Quand le vent y mène la nef, elle est en grand péril de se briser et de couler.

Certains marins disent qu'il y a dans la mer de grands rochers qui sont des pierres d'aimant. Quand les nefs se fourvoient *en ces endroits, à cause des chevilles et des clous de fer elles ne peuvent plus remuer et l'on périt sur place.*

⊕

Vocabulaire :

Un des périls de la mer : un des dangers de la mer, un des risques. Une ascension périlleuse. Un saut périlleux.

Une sirène : monstre marin. Une sirène d'alarme : sorte de sifflet au bruit lugubre.

Elle se disloque : la charpente se désunit, les poutres se séparent. La dislocation des poutres.

Mélodieusement : avec mélodie, qui flatte l'oreille, qui lui est agréable.

Bastingage : sorte de barrière bordant le navire.

Un petit baril : petit tonneau, tonnelet. Ne pas confondre avec une barrique : gros tonneau de 300 litres.

Cette tactique : cette manière de faire, cette manœuvre.

Quand les nefs se fourvoient : se fourvoyer signifie s'égarer, se tromper de chemin.

⊕

Questionnaire :

1. Dans ce texte on parle de trois dangers différents. Lesquels ?
2. De quel danger l'auteur parle-t-il le plus longuement ?
3. De ces trois dangers lequel est un danger réel, c'est-à-dire un péril que l'on doit redouter ?
4. Quels sont les deux dangers imaginaires ?
5. Dans quel passage montre-t-on la sauvagerie des sirènes ?
6. Dans quel passage montre-t-on leur taleur de musiciennes ?
7. Dans quel passage les voit-on jouer « au ballon » ?
8. Crois-tu aux sirènes ? Crois-tu à ces « rochers au ras de l'eau » ? Crois-tu à ces pierres d'aimant capables d'immobiliser une nef ?

Essayons de comprendre...

Les marins d'il y a très longtemps croyaient aux sirènes. Essayons de comprendre pourquoi :

a) N'as-tu jamais vu d'animaux fantastiques dans la forme des nuages ?

b) Où ton imagination peut-elle voir le plus facilement des monstres : à midi contre les murs de ta cuisine, ou à minuit dans une forêt ?

c) Sur son petit navire, dans la tempête, le marin d'autrefois avait-il plus peur ou moins peur que le marin moderne sur un navire de 200 mètres de long ?

d) De ces deux marins lequel vivait le plus près des vagues et lequel s'effrayait le plus de leur hauteur, de leur forme, de leur bruit ?

e) Quels dégâts les vagues sont-elles capables de faire aussi bien que les sirènes ? Cherche dans le texte.

f) Et maintenant choisis :

1. Les sirènes sont des monstres qui existent réellement, elles peuvent faire sombrer les navires.
2. Les sirènes n'existent que dans les légendes ; elles sont nées de la peur des anciens matelots.

Dessin. L'équipage se bouche les oreilles.

Les sirènes jouent avec le baril et les marins rament à toute vitesse.

Les sirènes chantent et les matelots s'endorment.

⊕

Autrefois et aujourd'hui.

La passerelle d'un transatlantique moderne ne rappelle en rien la dunette d'où l'on dirigeait autrefois les navires à voiles. Elle est couverte, close, chauffée en hiver, et les hommes qu'on y voit n'évoquent en aucune manière le souvenir des loups de mer de jadis hurlant dans leur porte-voix les commandements qui devaient s'entendre, malgré la tempête, d'un bout à l'autre du vaisseau ; ce sont des ingénieurs corrects, silencieux, attentifs à des aiguilles de cadran. Et la mer qu'il surveille à travers les vitres semble elle-même changée : car ses vagues ont un tout autre aspect suivant qu'on les regarde du pont d'un petit bateau qui les domine à peine, ou d'un observatoire placé à vingt ou vingt-cinq mètres au-dessus de la ligne de flottaison : la hauteur du balcon d'un sixième étage.

Thomazi.

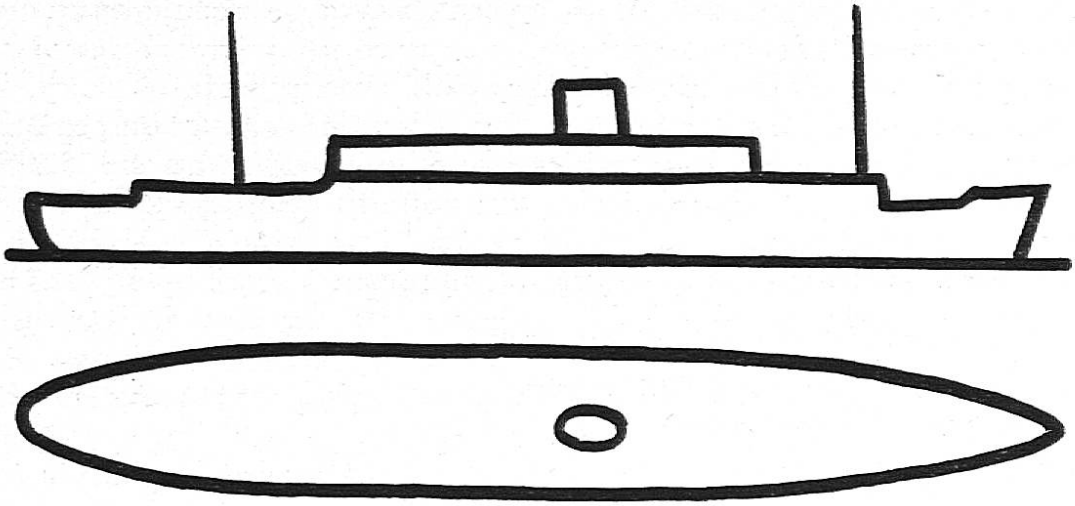

Vocabulaire :

Autrefois et aujourd'hui.

Au temps de la marine à voiles, la passerelle de commandement était très ..., elle était exposée au ..., à la ... et à la ... . Les vieux ... de jadis devaient avoir une voix ... pour se faire ... d'un bout à l'autre du navire, de la ... à la ..., à travers les ... et le ... des vagues.

Aujourd'hui, le navire se commande depuis une ... vitrée, ... et ... . Tous les ... se transmettent par ... . Même au cœur de la tempête, il n'est pas nécessaire de ... la voix pour être compris des mécaniciens qui travaillent 40 mètres plus bas que le ... .

Tu prendras ci-dessous les mots qui manquent :

vent	rafale	hausser
de stentor	vitrée	pluie
proue	téléphone	grêle
poupe	commandant	chauffée
passerelle	inconfortable	confortable
ordres	loups de mer	mugissement
		entendre

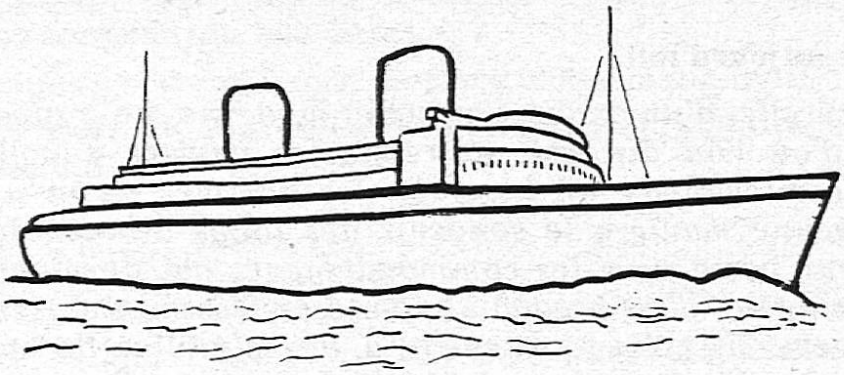

Composition.

Voici un texte parlant d'ours...

C'est tout différent de contempler des ours du haut d'une terrasse ou de se trouver au milieu d'eux.

A six mètres des griffes redoutables et des dents menaçantes, derrière un solide muret, il est facile d'être brave, de rester calme et de narguer ces bêtes féroces.

Mais au milieu d'elles, le dompteur doit ouvrir l'œil.

Il doit se méfier continuellement, car elles peuvent à chaque instant, d'un instant à l'autre lui bondir dessus et le plaquer au sol d'un seul coup de patte.

Imite le texte ci-dessus en parlant de vagues...

Voici quelques mots qui t'aideront :

Le pont d'un navire gigantesque,
les vagues déchaînées,
les monstreuses vagues,

le bastingage (barrière entourant le pont du navire),
un canoé,
dans une petite barque à rames,
être vigilant,
submerger le canot,
engloutir la frêle embarcation.

⊕

Lecture personnelle.

Dans « une ville flottante » Jules Verne parle d'un des premiers grands paquebots modernes.

⊕

Le naufrage du « Titanic ».
(d'après un récit de Raoul Crabbé, abrégé et simplifié)

A certaines époques, la navigation dans l'Atlantique Nord offre le danger des icebergs, montagnes de glace détachées de la banquise polaire aux premiers rayons de soleil du printemps. Ces icebergs descendent souvent jusqu'à la route ordinaire des transatlantiques, les obligeant à incurver leur itinéraire vers le sud.

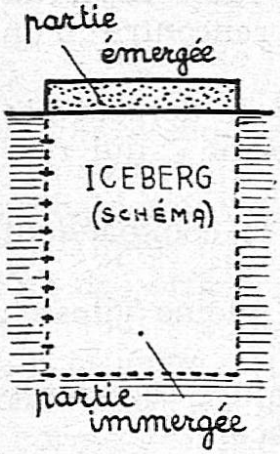

Les icebergs les plus dangereux ne sont pas les plus hauts, mais au contraire ceux qui s'élèvent à peine au-dessus du niveau des flots, car ils sont beaucoup moins visibles. Ils présentent, tout comme les autres, d'énormes aspérités sous-marines, atteignant neuf fois le volume de la partie émergée.

C'est une telle aspérité qui allait, en quelques secondes, éventrer la coque du plus puissant navire de l'époque, le « Titanic ».

Splendide paquebot de 52 000 tonnes, long de 270 m, actionné par des machines d'une force de 50 000 CV, le « Titanic » était entré en service au début de 1912. Il devait dans l'esprit de ses constructeurs gagner le Ruban Bleu dès son premier voyage.

Le « Titanic » était présenté par ses constructeurs comme le navire moderne le plus parfait.

Sa masse puissante s'enfonçait de 15 mètres sous le niveau de la mer ; le pont supérieur dominait les flots d'une hauteur de 25 mètres. Enfin 9 ponts superposés (9 étages) étaient reliés par des ascenseurs disposés un peu partout.

Pour la première fois dans l'histoire des bateaux, le « Titanic » offrait à ses passagers un nombre considérable de salons, de salles de jeu, de halls, de jardins d'hiver, d'escaliers monumentaux, d'appartements de luxe. Sans compter la piscine, plusieurs salles de gymnastique, un tennis de pont, des salles de jeu pour enfants, etc... Tout cela décoré avec un luxe inouï.

Le bateau avait coûté un peu plus de 25 millions de dollars. Les ingénieurs y avaient prévu les moyens de défense les plus modernes contre l'eau et l'incendie.

Les portes des cloisons étanches étaient actionnées électriquement à l'aide d'un seul levier manœuvré de la passerelle.

On avait choisi, naturellement, pour commander le paquebot un des officiers les plus réputés et les plus expérimentés de la flotte britannique, le capitaine J. Smith.

Le « Titanic » quitte l'escale de Cherbourg le 11 avril 1912, avec 2350 passagers et 940 hommes d'équipage.

Tout de suite le navire prend de la vitesse. Les machines obéissent admirablement. 20 nœuds ... 22 ... 24 ... 25 ! Pas la moindre vibration anormale.

Avant le départ, le radiotélégraphiste du bord est venu remettre au capitaine Smith un radiogramme émanant du transatlantique français « La Touraine », qui est entré dans un champ de glace par 41° 58' de latitude nord et 50° 40' de longitude ouest. Il signale qu'il l'a franchi sans encombre à petite vitesse.

Le commandant est soucieux. Il serait plus prudent de prendre une route légèrement au sud... Mais le trajet en sera allongé d'autant... or le Président de la Compagnie est à bord et il faut que cette traversée soit une traversée record...

Smith décide donc de s'en tenir à la route ordinaire.

Le « Titanic » n'est pas sorti de la Manche que la radio capte un second message de « La Touraine » qui signale la rencontre d'un deuxième champ de glace.

Deux champs de glace si rapprochés... Les icebergs ne doivent pas être loin... Le 12 avril, troisième message de « La Touraine », qui rencontre de grands icebergs au sud-est de Terre Neuve.

Le capitaine charge le télégraphiste de remercier le commandant du paquebot français et lui souhaite bon voyage.

Les machines du « Titanic » tournent maintenant à pleine vitesse ; le navire file 26 nœuds. Bientôt même près de 27 !

Le Président de la Compagnie est ravi. La température commence cependant à baisser : on arrive près des champs de glace.

Le commandant recommande à l'officier de quart de rester sur le qui-vive. Lui-même fait d'ailleurs de nombreuses stations sur la passerelle et scrute inlassablement l'horizon avec ses jumelles.

La journée du 13 se passe sans incidents. Mais la radio capte plusieurs messages émanant de différents navires confirmant la présence des icebergs sur la route des transatlantiques. Ces messages se font plus nombreux et plus pressants encore le lendemain. Quelques passagers devinent le danger. Ils en parlent au Président. Mais celui-ci les rassure d'un sourire :

— Les champs de glace ne sont pas un danger, affirma-t-il, pour des navires comme le « Titanic ». Notre paquebot est construit de telle manière qu'un naufrage est pratiquement impossible.

Le commandant Smith est très inquiet ; si le Président n'était pas à bord, il n'hésiterait pas à modifier sa route.

L'officier hésite entre ce qu'il estime être son devoir et le souci de ne pas déplaire à son chef. Il met son second au courant de ses craintes

lorsque pendant la conversation on lui remet un nouveau radiogramme signalant la présence toute proche d'icebergs de plus en plus grands.

Cette fois il n'hésite pas. Il donne l'ordre d'infléchir légèrement la route au sud. La mer est d'un calme plat. La température baisse cependant sans discontinuer ce qui semble prouver qu'on reste toujours dans le voisinage immédiat des glaces, malgré le changement de route. Dans la soirée du 14, le thermomètre est aux environs de zéro.

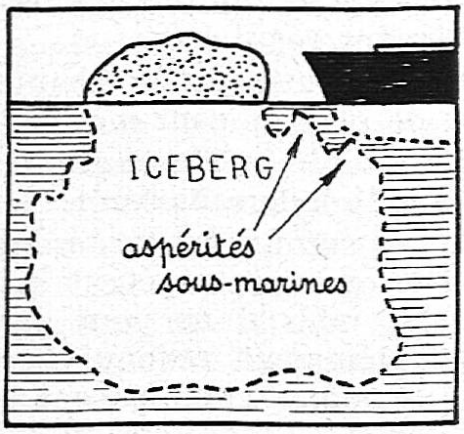

Vers 10 heures deux hommes veillent toujours dans la hune. Quelques minutes plus tard le capitaine Smith ordonne de diminuer la vitesse à 22,5 nœuds. Le paquebot commence à peine à ralentir son allure que l'homme de quart signale tout à coup :

— Iceberg droit devant !

Sans hésiter l'officier commande :

— La barre à gauche toute !

Puis presque aussitôt

— En arrière, à toute vitesse.

Dans le même moment il actionne le levier commandant la fermeture des portes des cloisons étanches.

Evitant de justesse la montagne de glace, le « Titanic » la frôle doucement à tribord lorsqu'un long crissement à peine perceptible, se fait entendre sous la ligne de flottaison. Le « Titanic » a touché une aspérité sous-marine de l'iceberg, c'est certain. Mais le frôlement n'a dû probablement défoncer que les tôles extérieures.

Tandis qu'il se tient sur la passerelle, le capitaine Smith ordonne à l'un des officiers d'aller vérifier l'état des cloisons étanches. Mais voici que, tout à coup, les machines stoppent. Personne n'en a donné l'ordre. Les officiers se précipitent vers les chaufferies. L'immensité du desastre leur apparaît aussitôt... Le flanc du navire a été labouré par une énorme déchirure de 90 mètres de long, par laquelle l'eau s'engouffre avec violence.

On constate avec stupeur que les portes fermant les cloisons étanches n'ont pas fonctionné lorsque l'officier de quart a actionné le levier de commande automatique. En vain on essaie de les manœuvrer à la main... Les portes restent coïncées ; elles résistent à tous les efforts.

Le commandant est atterré. Le bâtiment est irrémédiablement perdu. Tout ce que l'on peut espérer est de le maintenir à flot, grâce aux pompes d'épuisement, jusqu'à l'arrivée des secours...

Tandis que la T.S.F. lance l'appel de détresse, à minuit, l'ordre est donné de dégager les embarcations de sauvetage.

Jusqu'à ce moment, les passagers ne se sont encore doutés de rien. Quelques joueurs de cartes attardés dans le fumoir ont à peine ressenti la secousse. Ils continuent à jouer.

Après une heure de tentatives infructueuses pour enrayer l'invasion de l'eau, le capitaine Smith décide d'évacuer les passagers. Toutefois, afin d'éviter la panique, les matelots vont réveiller individuellement

les dormeurs ; ils les prient de quitter leurs cabines munis de leur ceinture de sauvetage. Les passagers pensent qu'il s'agit seulement d'un exercice d'alerte ; mais pourquoi en pleine nuit ? et sur ce navire « qui ne peut pas sombrer » ? Ils hésitent. Beaucoup sont décidés à ne pas obéir. D'autres s'habillent sans hâte. Mais bientôt le bruit infernal que fait la vapeur en s'échappant des chaudières, leur révèle le drame. C'est alors une ruée vers le pont.

Entre-temps, l'équipage et les mécaniciens dans l'eau glacée jusqu'à la ceinture, continuent héroïquement et sans relâche à établir des pompes de fortune pour aider les pompes d'épuisement régulières.

Mais comment évacuer l'eau envahissant les soutes et les chaufferies en véritables torrents, sur une longueur de près de cent mètres ?

Pour ramener le calme sur le pont et entretenir la confiance, le commandant a fait monter la musique du bord ; elle joue sans arrêt.

On s'efforce de se rassurer mutuellement. Les secours ne tarderont pas à arriver. Le « président » va de groupe en groupe, répétant ses affirmations : « Le navire est gravement touché, mais il ne peut pas couler ». L'ordre est maintenant presque complètement revenu. Les conversations reprennent. Quelques plaisanteries même commencent à fuser de-ci de-là.

Aucun espoir n'est cependant plus permis. Pour limiter l'invasion de l'eau et sauver le bâtiment, beaucoup de marins sont morts à leur poste, sans un murmure ; aucun n'a abandonné sa tâche sans que l'ordre lui en ait été donné.

Maintenant c'est fini. Il faut songer à sauver tous ceux qui peuvent encore l'être. Revenu sur le pont, le commandant donne l'ordre d'embarquer les femmes et les enfants. Pendant ce temps, dans sa cabine, le télégraphiste n'arrête pas de lancer ses appels de détresse ; mais le sifflement de la vapeur s'échappant des chaudières l'empêche de saisir aucune réponse.

Plusieurs navires furent cependant touchés par ses signaux, mais ils étaient trop loin pour apporter aux naufragés une aide efficace.

Le paquebot s'enfonce plus vite. Des cris déchirants partent des canots où les femmes et les enfants appellent désespérément les hommes réunis à l'arrière du navire.

Par une grave imprévoyance (toujours cette croyance qu'une pareille ville flottante ne pouvait pas faire naufrage !) les constructeurs n'avaient prévu qu'une quantité insuffisante de canots de sauvetage. Ceux-ci ne peuvent contenir plus de huit cents personnes, alors qu'il s'en trouve plus de trois mille à bord !

Des hommes proposent des sommes fabuleuses pour pouvoir prendre place à bord d'un canot. Un grand financier offre jusqu'à cent mille dollars ! Ils sont inlassablement repoussés par les officiers.

A 1 h. 30 du matin, toutes les chambres des machines sont inondées jusqu'aux chaudières. Les dernières embarcations ont quitté le « Titanic ».

Hélas aucun bâtiment n'est en vue ! Un paquebot est là, cependant, à quelques milles à peine de l'endroit où se déroule le drame. C'est le « California ». Il passe toute la nuit stoppé à cause des glaces. Mais il

n'entend rien, il ne voit rien... Son télégraphiste a quitté l'écoute à onze heures trente, dix minutes à peine avant le premier appel de détresse du « Titanic » ! Etant seul pour assurer le service de radio, il n'est pas remplacé.

Une heure trente cinq... L'eau envahit le pont. L'avant est déjà profondément immergé. La musique joue toujours... L'instant fatal approche cependant.. L'eau monte avec rapidité, obligeant les naufragés à se serrer davantage vers l'arrière.

Soudain un grand silence s'établit sur le navire. La musique s'est tue. Puis tout à coup, tandis que les femmes sanglotent dans les canots et que les enfants hurlent, un hymne grave et simple monte dans la nuit ; les premières notes d'abord hésitantes, s'affirment bientôt irrésistibles : « Plus près de toi, mon Dieu !... » Peu à peu le chant s'amplifie, monte lentement, majestueusement dans la nuit calme. Il s'élève maintenant avec ferveur de deux mille poitrines.

Cramponné à son appareil, le télégraphiste lançait, en cet instant suprême, un dernier appel qui fut capté non terminé. Il mourut à son poste comme le commandant. Tous les officiers et tous les mécaniciens des pompes travaillèrent héroïquement jusqu'à la fin.

La tragédie avait duré trois heures.

A 4 heures du matin, le « Carpathia » qui, sans souci du danger, avait franchi les champs de glace à toute vitesse, arrivait sur les lieux. Il recueillait 750 passagers sur les 2350 qui avaient pris place à bord du paquebot et 210 hommes d'équipage sur 940...

Drame de l'iceberg, le naufrage du « Titanic » est aussi un drame de la course à la vitesse. Pour gagner le Ruban Bleu lors de sa première traversée, le « Titanic » abandonna toute prudence. Cette catastrophe fut l'une des plus considérables qui aient marqué la longue lutte de l'homme et de la mer.

La tragédie du « Titanic ». Questionnaire.

1. En quoi sont les icebergs ? D'où viennent-ils ?
2. Si l'on te disait qu'un iceberg flotte dans la mer depuis cinq ans, que répondrais-tu ?
3. Tu rencontres un iceberg... Il dépasse la surface de la mer de 2 mètres. Quelle épaisseur de glace est sous l'eau ?
4. Quel était le total des passagers et des hommes d'équipage ?
5. Le « Titanic » était-il averti du danger ? par qui ? comment ?
6. Sachant qu'il allait rencontrer des glaces flottantes, qu'aurait dû faire le capitaine ?
7. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?
8. A quelle saison avait lieu ce premier voyage du « Titanic » ?
9. Pourquoi est-il plus dangereux de naviguer à cette saison-là qu'en hiver ?
10. Dès la rencontre avec l'iceberg quels ordres furent donnés ?
11. Croyait-on que cet accident était grave ?
12. Avait-on donné l'ordre aux machines de stopper ? Pourquoi se sont-elles arrêtées ?

13. Après ce malheur, on en constate un second ; lequel ?
14. Que firent les mécaniciens ? les passagers ?
15. Le radio lançait des signaux de détresse ; en connais-tu un formé de 3 lettres ?
16. Les constructeurs du « Titanic » avaient été imprudents. Pourquoi ?
17. Les signaux de détresse atteignirent quelques navires, mais le « Titanic » eut une déveine navrante. Laquelle ?
18. Qu'y a-t-il d'admirable dans la conduite du « Carpathia », navire qui se porta au secours du « Titanic » ?
19. Qui est le plus responsable de la perte du « Titanic » : l'iceberg, la brume, la nuit, le Président orgueilleux, le capitaine indécis ?
20. Sur un bateau, le capitaine est « maître à bord après Dieu ». Qu'aurais-tu décidé si tu avais été à la place du capitaine ?
21. Il y eut des centaines de morts. Si la rencontre avec l'iceberg avait eu lieu 15 minutes plus tôt, tout le monde aurait probablement été sauvé. Pense à la radio, pense à un certain navire, et explique pourquoi ?

G. Falconnier.

FGT **465**
466

DE LA VAPEUR A L'ÉLECTRICITÉ

A la gare des Brenets, les garçons profitent de quelques minutes d'attente pour visiter une des anciennes locomotives à vapeur de la ligne Le Locle-Les Brenets. Cette machine qui porte le nom évocateur de « Le Père Frédéric » est placée sur une voie de garage. Abandonnée aux intempéries, elle attend peut-être qu'une panne de courant électrique lui permette de reprendre ses promenades.

Cette très petite locomotive nous amuse. Comme les portes de la cabine sont ouvertes, nous y montons et faisons fonctionner les manettes qui se rouillent. Nous voilà devenus mécaniciens sur locomotive, rêve de tous les garçons... ! Le métier devait être malsain et pénible pour les occupants de la machine : les jambes exposées à la chaleur de la chaudière pendant que le haut du corps recevait tous les courants d'air.

La locomotive n'avait pas de tender : les briquettes étaient simplement entassées dans la cabine.

Tiens ! La nouvelle locomotive électrique rouge et blanche arrive en gare. Quel contraste ! Nous y montons et admirons ses installations : le mécanicien dispose d'une belle place assise. Devant lui, sur un petit tableau sont placés des compteurs et des manettes. Il manie un volant pour actionner sa machine. Un appareil de téléphone lui permet d'être à chaque instant en communication avec les gares du Locle et des Brenets. Quelle différence avec « Le Père Frédéric » !

Classe de Cormoret (JB).

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania
LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 230512

Ecole pratique de Radioélectricité

Reconnue par l'Administration des P. T. T.

16 rue de Bourg **LAUSANNE** Tél. 23 48 30

Formation de jeunes gens pour la carrière de techniciens radioélectriciens et électroniciens

Prospectus et références sur demande

Directeur: FERNAND CUÉNOD, ing. élec. dipl.

Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE
SECTION COMMERCIALE
ET ADMINISTRATIVE
CULTURE GÉNÉRALE

Début de semestre : 28 avril 1954 à 8 heures.

La direction renseignera sur demande, avenue de Belmont 39, Montreux.

Tél. 6.33.31.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.